

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 119 (1974)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** Impressum

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Revue militaire suisse

Fondée en 1856 – Paraît tous les mois

**Rédacteur en chef:** Lieutenant-colonel EMG M.-H. Montfort

**Rédacteur adjoint:** Lieutenant-colonel EMG Frédéric de Mulinen

**Administrateur:** Major E. Juvet

**Administration et édition:**

Association de la Revue militaire suisse, 39, av. de la Gare, 1003 Lausanne, tél. (021) 20 31 51.

Chèques post. 10-5209 – **Impression et expédition:** Imprimeries Réunies S.A., 33, avenue de la Gare, Lausanne – **Annonces:** Permédia, département de Publicitas S.A. pour la presse

périodique, 9-11, rue du Prince, 1211 Genève 3.

Permédia - 6002 Lucerne Hirschmattstrasse, 36 Tél. (041) 23 66 66

---

**TARIF DES ABONNEMENTS:**

<b>Suisse</b>	1 an: Fr. 26.—	<b>Prix du numéro</b>
<b>Etranger</b>	1 an: Fr. 32.—	<b>Fr. 3.—</b>

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier et continuent jusqu'à révocation écrite.

Une durée intermédiaire n'est acceptée que l'année de souscription.

---

## Résolution du Comité central de la Société suisse des officiers

Le Comité central de la Société suisse des officiers s'est réuni sous la présidence du colonel René Huber les 21 et 22 juin 1974 à Lucerne.

Il se voit contraint, pour des raisons de principe, de se prononcer sur les résolutions adoptées par la majorité des participants au récent congrès du Parti socialiste suisse. Il y a lieu de relever à ce propos qu'il s'agit de résolutions de portée politique émanant d'un parti associé aux responsabilités gouvernementales. Par ailleurs, le Comité central est conscient du fait que les membres de la Société suisse des officiers représentent les vues et les appartenances politiques les plus diverses.

Il rejette avec vigueur les accusations de militarisme dirigées contre l'armée, ses cadres et les sociétés militaires dont la fin essentielle serait précisément d'empêcher des réformes démocratiques. Le reproche absurde fait à l'adresse des milieux influents de l'armée de préparer le règlement par la force de conflits sociaux ne peut être accepté par des citoyens qui n'ont d'autres soucis que le respect du droit et de la légalité.

Notre armée est et reste l'un des instruments constitutionnels dont dispose l'autorité politique suprême du pays pour garantir notre indé-